



Le 7 septembre 2017

Indemnisations des éleveurs touchés par l'influenza aviaire : la situation devient insoutenable

*La situation de beaucoup d'éleveurs touchés par l'influenza aviaire, malgré les avances effectuées par l'Etat, est très critique et les besoins en trésorerie sont urgents. Les retards **handicapent fortement leur capacité d'investissement dans les mesures de biosécurité, pourtant indispensables pour sécuriser la production.** Par ailleurs, l'absence de réponse des pouvoirs publics sur la prise en compte des pertes de production après les dates de fin de vide sanitaire obligatoire, fait planer une grave menace pour la pérennité de bon nombre d'élevages. Enfin, les messages contradictoires diffusés par les services décentralisés et le manque d'informations précises sur les sommes perçues par les producteurs rendent la situation explosive sur le terrain.*

Alors que le dispositif de compensation des pertes prend en charge les pertes liées au vide sanitaire jusqu'à la date autorisée de remise en élevage (29 mai pour les palmipèdes, et dates de levée de la zone règlementée pour les volailles), bon nombre d'éleveurs de palmipèdes et de gallinacés, n'ont pas pu remettre en production leur élevage pendant plusieurs semaines après cette date. Et ce, pour trois raisons indépendantes de leur volonté :

- L'abattage préventif de la quasi-totalité des troupeaux reproducteurs de la zone (alors que très peu d'entre eux étaient positifs) entraîne une grave pénurie de poussins et de canetons, et ce, y compris hors de la zone de vide sanitaire obligatoire.
- **Pour les gaveurs**, l'approvisionnement en animaux prêt-à-gaver ne peut intervenir qu'à l'issue de la période de 3 mois d'élevage : **c'est donc 5 lots minimum qui n'ont pu être produits par ces producteurs entre le 29 mai et aujourd'hui. Certains de ces gaveurs, rappelons-le, étaient en arrêt depuis décembre.** 5 lots non produits pour un éleveur, c'est la perte d'un quart de sa marge brute annuelle pour laquelle les pouvoirs ne proposent aujourd'hui aucune solution !
- Une remise en place de poussins ou de canetons simultanée, dans tous les élevages, est impossible. La production répond à la demande d'un marché. La durée des productions concernées est proche de 3 mois et les remises en place doivent être étalées. Mettre en place tous les animaux rapidement reviendrait à inonder le marché et provoquer une pénurie par la suite.

Nous demandons au ministre d'agir urgemment sur ce dossier : sinon cela va conduire à l'abandon pur et simple du métier par nombre d'éleveurs.

Par ailleurs, nous appelons les pouvoirs publics à faire preuve de pédagogie sur le terrain : aujourd'hui trop d'éleveurs reçoivent des paiements ou des demandes de remboursement d'avance sans aucune explication, alors que certains obtiennent des informations détaillées. Certaines situations personnelles sont intolérables : comment peut-on par exemple exiger à un jeune éleveur qui a démarré son élevage en 2016, le remboursement des avances sous prétexte que celui-ci ne produisait pas en 2015 ?

La théorie doit impérativement laisser la place à la pratique sur ce dossier sans quoi c'est la réalité du terrain qui prendra le dessus.

Contacts presse :

Yann Nédélec (CFA) – 06 46 86 90 84
Marion Fournier (FNSEA) – 07 60 29 56 17
Célia Faure (JA) – 06 68 66 15 83